



Droit des sûretés

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

Droit des sûretés

Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac

Droit des sûretés Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac

 [Télécharger Droit des sûretés ...pdf](#)

 [Lire en ligne Droit des sûretés ...pdf](#)

848 pages

Extrait

Extrait de l'introduction générale

1. - Présentation générale. Les sûretés ajoutent aux créances une facette miroitante, la sécurité. Plus pragmatiquement, les juristes ont lentement dessiné les sûretés pour réduire les risques d'un défaut de paiement, en donnant au créancier, sur les biens du débiteur ou d'un tiers, une action prioritaire (sûreté réelle) ou supplémentaire (sûreté personnelle).

Elles sont enchâssées dans les données du droit des biens et des obligations et affectent aussi la théorie dite du patrimoine dont elles gauchissent un paramètre : la corrélation affirmée entre les volets actif et passif du diptyque qu'est le concept de patrimoine. Par principe, un créancier, quelles que soient la date et l'origine de sa créance, a vocation à se faire payer sur la valeur de tous les éléments d'actif. Cette vocation est traduite par une expression malencontreuse : «le droit de gage général» (C. civ, art. 2093 ancien, repris à l'identique par l'article 2285) ; expression malencontreuse parce que le terme de gage n'y est pas employé dans le sens précis que lui donne la terminologie juridique. Cette vocation reconnue à chacun place tous les créanciers d'une même personne dans une position d'égalité ; dans l'éventualité où la valeur de l'actif est inférieure au montant du passif, chacun de ceux qui réclament leur paiement ne sera réglé que dans la proportion actif-passif, c'est la règle dite de la loi du concours (C. civ., art. 2285).

La perspective du paiement est ainsi liée à la fois aux fluctuations de l'actif et à celles du passif ; du passage de la valeur du premier volet au-dessous de celle du second naît la situation d'insolvabilité, épée de Damoclès suspendue sur la tête du créancier chirographaire, celui qui n'a pas de sûreté réelle.

L'élimination ou la réduction de cette menace peut être recherchée dans deux voies différentes. L'une est celle de l'adjonction d'un autre débiteur, voire de plusieurs autres ; elle aboutit aux sûretés dites personnelles, puisque c'est dans l'établissement de créances sur d'autres personnes et, corrélativement, dans la multiplication des droits de gage général, que le créancier puise une sécurité accrue. Le risque d'insolvabilité n'est pas conjuré, il est réparti.

L'autre voie est celle de l'affectation prioritaire de certains éléments de l'actif du débiteur, voire de tous ; elle aboutit aux sûretés dites réelles, parce que la sécurité est fournie au créancier par les prérogatives qui lui sont reconnues sur les biens qui lui sont affectés. Les sûretés réelles l'affranchissent de la loi du concours par le droit de préférence et, dans une mesure variable, le mettent à l'abri de l'amenuisement de l'actif par le droit de suite. Présentation de l'éditeur

Jadis réputé poussiéreux et figé, le droit des sûretés est aujourd'hui placé sous le double signe de l'instabilité et de l'exubérance. Le législateur et la pratique n'ont cessé d'élargir la palette des garanties personnelles et des sûretés réelles. Depuis la septième édition de cet ouvrage, le moteur du changement s'est emballé ; un double séisme a traversé la matière. Un nouveau droit des procédures collectives a été mis en place ; il a fait apparaître de nouvelles sûretés et a modifié les arbitrages antérieurs. Plus importante encore a été la réforme des sûretés réalisée par l'ordonnance du 23 mars 2006, qui a enfin donné à cette matière les lettres de noblesse qui lui étaient dues en regroupant toutes les règles la contenant dans un nouveau livre (le quatrième) du Code civil.

Dans ce décor nouveau, sont apparues des innovations spectaculaires : l'hypothèque rechargeable, la légitimation du pacte comissoire, la généralisation du gage sans dépossession, etc. La huitième édition avait dû les présenter avant même qu'elles aient été mises en application et alors que le travail doctrinal qu'elles appelaient était à peine ébauché.

Cette nouvelle édition bénéficie d'un peu plus de recul, mais a dû affronter de nouvelles mutations. Le droit

des sûretés personnelles a évolué discrètement sous l'effet d'une jurisprudence volumineuse qui consacre avec une vigueur accrue quelques principes d'apparition récente comme par exemple celui de la proportionnalité et qui, par ailleurs, met en place l'interprétation des multiples textes protecteurs de la caution. Quant au droit des sûretés réelles, il a poursuivi son existence tourmentée, jalonnée de nombreux textes qui ont notamment modifié la fiducie, le droit de rétention, le statut de l'entrepreneur personne physique, etc.

Cet ouvrage doit beaucoup au professeur Christian Mouly, prématurément décédé en 1996 ; la richesse de sa réflexion et de son apport doctrinal à la matière demeure au-delà des péripéties législatives et jurisprudentielles. Son coauteur a été contraint, devant l'ampleur des nouveautés à faire appel, dès la huitième édition, au professeur Philippe Pétel, commercialiste éminent dont les travaux sur les procédures collectives font autorité, et au professeur Séverine Cabrillac, qualifiée par de multiples publications dans le domaine des sûretés personnelles.

Les auteurs

Michel Cabrillac, professeur émérite de l'université de Montpellier I.

Christian Mouly, professeur à la faculté de droit de Montpellier.

Séverine Cabrillac, professeur à la faculté de droit de Montpellier.

Philippe Pétel, professeur à la faculté de droit de Montpellier. Biographie de l'auteur

Michel Cabrillac, professeur émérite de l'université de Montpellier I. Christian Mouly, professeur à la faculté de droit de Montpellier. Séverine Cabrillac, professeur à la faculté de droit de Montpellier. Philippe Pétel, professeur à la faculté de droit de Montpellier.

Download and Read Online Droit des sûretés Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac #G4XF8M6QKIA

Lire Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac pour ebook en ligne Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac à lire en ligne. Online Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac ebook Téléchargement PDF Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac Doc Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac Mobipocket Droit des sûretés par Philippe Pétel, Michel Cabrillac, Christian Mouly, Séverine Cabrillac EPub **G4XF8M6QKIAG4XF8M6QKIAG4XF8M6QKIA**